

Date de convocation : 12 août 2019

Date d'affichage : 12 août 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 12 août 2019

Date d'affichage : 12 août 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Freddy PETIT, Josette LECOINTE, Stéphane DUMONTIER

Absents excusés : David MICHEL, Laurent MOREL (donne pouvoir à Daniel GOUCHET)

Absents : Maïté ROUILLET, Nathalie DELIQUE, Patricia PEZET, Nicolas BAUSSARD,
Secrétaire de séance : Liliane FOLLAIN

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

TARIFS CANTINE/GARDERIE 2019-2020

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs appliqués l'année passée, soit : pour la garderie : 1.50 € pour le matin et 1 € de l'heure pour le soir ; pour la cantine : 3 € par élève, il propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2019-2020. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de la cantine et de de la garderie.

Mme FOLLAIN en profite pour informer le Conseil municipal de l'état des restes à payer concernant la garderie et la cantine. Elle suggère de verser la prime de rentrée scolaire aux familles dès qu'elles seront à jour de leurs factures. Le Conseil municipal est en accord avec cette proposition.

PRIME DE RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la création l'an passé de la prime de rentrée scolaire de 50 € par enfant résidant à Criquiers et scolarisé à l'école de Criquiers. Il propose de reconduire cette prime de rentrée scolaire lors des prochaines années scolaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la prime de rentrée scolaire de 50 € par enfant résidant à Criquiers scolarisé à l'école de Criquiers, lors des prochaines rentrées scolaires.

CHARTRE MORALE DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE OSTWIND

M. le Maire expose au Conseil municipal la charte morale de partenariat transmise par la Société OSTWIND INTERNATIONAL SAS dans le cadre du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Criquiers. La présente charte a pour objet de définir l'engagement moral et réciproque pris par la Société OSTWIND INTERNATIONAL SAS et la Commune de Criquiers. Elle précise les conditions et modalités selon lesquelles les deux parties conviennent de collaborer afin d'optimiser la qualité du projet et de favoriser sa réalisation effective dans les meilleurs délais. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer la Charte morale de partenariat entre la Commune de Criquiers et la Société OSTWIND INTERNATIONAL SAS.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET ACCOTEMENTS AVEC LA COMMUNE DE FORMERIE

M. le Maire expose au Conseil qu'un chemin communal sert de limite entre la Commune de Formerie (60) et Criquiers (76), de la RD82 la tête de vache vers la RD67 (60) qui se prolonge vers Criquiers à parte du château d'eau en voie communale dite des Fosses Caterèches. Ce chemin est mitoyen et divisé en deux par le milieu. Afin de clarifier la situation et de permettre aux deux Communes d'entretenir ce chemin à leur gré, M. le Maire de Formerie propose que chaque Commune s'occupe d'une moitié. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à signer la convention d'entretien des chaussées et accotements avec la Commune de Formerie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

M. le Maire rappelle que la Commune doit organiser au titre de l'année 2020, les opérations de recensement de la population. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur communal de l'enquête de recensement. Le Conseil municipal décide de désigner Mme Amandine GODEBOUT, comme coordonnateur communal. Par ailleurs, concernant le recrutement des agents recenseurs :

- De fixer à deux, le nombre d'agents recenseurs nécessaires aux besoins de la collectivité
- D'autoriser M. le Maire à recruter, par contrat visé à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement.

M. le Maire propose de nommer comme agents recenseurs Mme Sophie VATIGNEZ et Mlle Audrey BACHELIER.

EFFACEMENT DU RESEAU ORANGE - HAMEAU LES ANTHIEUX CHAPELLE ST LAMBERT

M. le Maire rappelle le projet d'éclairage public et d'effacement des réseaux au hameau les Anthieux – Chapelle St Lambert, déjà adopté par le Conseil municipal lors de la réunion du 23 mai 2019. Il expose au Conseil municipal le devis additionnel de la société Orange n°98979 pour l'effacement du réseau téléphonique, pour un montant de 5 584.50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le devis N° 98979 de la société Orange, pour un montant total de 5 584.50 €, pour la réalisation de l'effacement du réseau téléphonique.

RENOVATION TOITURE ANNEXE GARDERIE - AJOURNEE

M. le Maire revient sur le projet de rénovation de la toiture des petits bâtiments annexes à la garderie/école. Ces bâtiments ne sont pas fonctionnels, de plus les murs en briques sont en très mauvais état, ne serait-il pas plus judicieux soit de rénover l'ensemble, soit d'étudier une autre solution qui permettrait d'améliorer le centre bourg. Il propose donc d'ajourner ce projet jusqu'au prochain mandat, afin de laisser le choix futurs élus. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, le report de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mutuelle pour tous** : M. le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le jeudi 5 septembre pour présenter ce projet.
- **Sécurisation hameau les Anthieux** : M. le Maire informe que ce projet est toujours à l'étude pour la pose des panneaux et des marquages au sol.
- Plusieurs administrés se sont plaints des nuisances liées aux épandages effectués chemin des Moines par M. LONCKE. Un courrier va lui être adressé.

Fin de séance : 20 H 30

Maire,	Les Adjoints,	
Claude MICHEL	Liliane FOLLAIN	Josette LECOINTE

Les Conseillers,		
Mauricette JUBERT	Daniel GOUCHET	Freddy PETIT

Stéphane DUMONTIER	Laurent MOREL	
--------------------	---------------	--